

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 juillet 2017 portant annulation et report de l'épreuve écrite d'étude d'un dossier technique comportant au moins une question théorique dans la spécialité identité judiciaire du concours interne d'ingénieur de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : INTC1720288A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 7 juillet 2017, l'épreuve écrite d'admissibilité du 13 juin 2017 consistant en l'étude d'un dossier technique comportant au moins une question théorique dans la spécialité identité judiciaire du concours interne d'ingénieur de police technique et scientifique de la police nationale est annulée.

Cette épreuve écrite d'admissibilité sera de nouveau organisée le 26 septembre 2017 dans les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur de l'Est, du Nord, de l'Ouest, du Sud, du Sud-Est, du Sud-Ouest, de la zone de défense et de sécurité de Paris, par la délégation régionale de Toulouse, et dans le secrétariat général pour l'administration de la police de Guadeloupe.

Les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et le secrétariat général pour l'administration de la police sont chargés d'adresser une nouvelle convocation uniquement aux candidats présents à l'épreuve d'admissibilité du 13 juin 2017.